



Comité de Bassin Artois-Picardie

Le Secrétaire
du Comité de Bassin

**PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'ACTION
INTERNATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
DU 2 JUIN 2017**

AD

174

Présences et mandats

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
Départements / Somme	HAUSSOULIER Stéphane - Président	Présent (arrivée 14h55)	
Communes ou groupements de com / Divers	LENGLET Bernard	Présent	
Communes rurales ou EPCI ayant compté dans le domaine de l'eau majoritairement composées de communes rurales	DEFLESSELLE Claude	Présent	
Agglomérations > 100 000 ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins l'accès de plus de 100 000 hab. / Litron	RINGOT Bertrand	Excusé	
Communes ou groupements de com / Divers	COTEL Jacques	Excusé	Mandat à M.DEFLESSELLE
REPRESENTANTS DES USAGERS			
Agriculture	FAICT Olivier	Excusé	
Industrie	DELAUME Jacques	Excusé	
Associations agréées de Défense des Consommateurs	SIX Alain	Excusé	Mandat à Mme VERBRUGGHE
Associations agréées de Protection de la Nature	VACANT	-	
Associations agréées de Protection de la Nature	VERBRUGGHE Ginette	Présente	
REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS			
Directeur Général Délégué du BRGM ou son représentant	TOULHOAT Pierre	Excusé	
Directeur de l'ARS de NPDC ou son représentant	RICOMES Monique	Excusée	
SGAR NPDC ou son représentant	DEBATTE Magali	Excusée	
DREAL Nord Pas-de-Calais, délégué de Bassin ou son représentant	MOTYKA Vincent	Excusé	Représenté par M.PREVOST
Membres Consultatifs			
		Présents	
SOUSSAN COANTIC Jocelyne Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Excusée	
LALANDE Michel Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Excusé	
Guillem CANNEVA Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Excusé	
GALTIER Bertrand Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Présent, assisté de M. AGBEKODO Marcus, Mme MARTIN Delphine, Mme DERICQ Christine, M. BOURDREZ Philippe, M.KARPINSKI Jean-Philippe, Mme LECLERCQ Lydie, Mme LESSENS Géraldine.	
Divers			
		Présents	
	Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration		
KARPINSKI Jean-Philippe		Présent	
	Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration		
LEFEBVRE Jean-Pierre		Excusé	
DELELIS Annick Professeur Emérite de l'Université Lille 2, Ancienne membre du Comité de Bassin Artois-Picardie, Ancienne présidente du Conseil d'Administration de l'agence de l'eau Artois-Picardie		Présente	

B4 CD

L'ORDRE DU JOUR ETAIT LE SUIVANT :

1. Approbation du Procès-verbal de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 04 novembre 2016
2. Bilan sur la réunion technique des acteurs de solidarité internationale le 09 mars 2017.
3. Situation des engagements
4. **Coopération Décentralisée**
 - 4.1. Projets de coopération décentralisée soumis pour avis de la Commission avec présentation de la grille d'évaluation (hors appel à projets)
 - 4.2. Appel à projets
5. **Coopération Institutionnelle**
 - 5.1 - Projets soumis pour avis :
 - 5.1.1 - Point d'information sur la politique jeunesse
 - 5.1.2 - L'eau, un enjeu de paix au Proche Orient proposé par l'ONG Pax Christi France
 - 5.1.3 - Programme « Young water fellowship program » proposé par l'ONG Young water solutions
 - 5.1.4 - Soutien aux projets des Parlementaires du PMJE proposé par l'ONG SEE/SIE
 - 5.1.5 - Parlement des jeunes de l'Escaut 2017 – 2018 proposé par l'ONG Good planet Belgium
 - 5.2. Point d'avancement de l'action internationale institutionnelle
 - 5.2.1 Projet de développement de la mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources en eau dans les pays de l'Europe Orientale et en particulier en Moldavie et en Arménie
 - 5.3 Projets de déplacements et accueils de délégations prévus en 2017 pour la coopération décentralisée et institutionnelle.
 - 5.4 Point d'information sur le 11^{ème} programme d'intervention : orientations pour l'action internationale (point oral)

RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOpte / AF	REFUSE / REPORTE	AMENDE	OBSERVATIONS
1		Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 04 novembre 2016	X			Adoption à l'Unanimité
4	4.1	ACTION INTERNATIONALE COOPERATION DECENTRALISEE (18649)	AF			Avis favorable à l'Unanimité
	4.2	APPEL A PROJETS - COOPERATION DECENTRALISEE (18656)	AF			Avis favorable à l'Unanimité. Débat sur les 5 projets « Les perles du Faso » finalement pris en compte. Dossier 33867 de l'Association Notse Organisation Agricole : Sous réserve de préciser pour le Conseil d'Administration le nombre de forages et les coûts indiqués.
5	5.1.1	ACTION INTERNATIONALE COOPERATION INSTITUTIONNELLE (18628)	AF			Avis favorable à l'Unanimité
	5.2.1	ACTION INTERNATIONALE COOPERATION INSTITUTIONNELLE OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU (18660)		REPORTE		Unanimité pour le Report du dossier en attente de précisions de l'OIEau et consultation des instances françaises.

B4
CD

OUVERTURE DE LA SEANCE

Madame DELELIS préside la séance de la Commission en attendant l'arrivée de Monsieur le Président Stéphane HAUSSOULIER. Elle ouvre la séance à 14 h 00.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'ACTION INTERNATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE DU 4 NOVEMBRE 2016

Madame DELELIS demande si des remarques sont à formuler concernant la rédaction du procès-verbal de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 4 novembre 2016.

Aucune remarque.

Le procès-verbal de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 4 novembre 2016 est adopté à l'unanimité.

2 - BILAN SUR LA REUNION TECHNIQUE DES ACTEURS DE SOLIDARITE INTERNATIONALE LE 09 MARS 2017

Ce point fait l'objet d'une présentation orale.

Monsieur AGBEKODO explique que le séminaire technique du 9 mars 2017 consistait à :

- informer et échanger avec les associations de solidarité sur les règles d'intervention de l'agence dans ce domaine,
- inciter les collectivités à s'engager dans la solidarité internationale et à participer à hauteur de 5% aux projets des associations ou à leurs propres projets,
- informer sur l'appel à projets 2017 lancé par l'agence sur la solidarité internationale.

Ce séminaire a fait salle comble et s'est bien déroulé avec la présence d'une soixantaine d'associations et d'une dizaine de collectivités.

Il demande si la commission souhaite poursuivre ce genre de réunion en l'axant à l'avenir davantage sur les collectivités.

Remarques :

Madame DELELIS indique qu'elle est très favorable à la poursuite de ce genre de réunion d'information et d'échange.

Elle rappelle que beaucoup de collectivités ne connaissent pas la loi Oudin-Santini. L'information aurait pour effet bénéfique que plus de collectivités s'engagent en matière de solidarité internationale.

Monsieur DEFLESSELLE explique que même pour une collectivité connaissant la loi Oudin-Santini et la participation à hauteur de 5% pour les projets de solidarité internationale, il est parfois difficile de comprendre la procédure lorsqu'elle est engagée sachant qu'elle est sollicitée pour ses 5% par appel de fonds alors que le projet n'est parfois pas encore commencé. Il demande plus de visibilité.

Monsieur AGBEKODO explique que les 5% sont une condition obligatoire exigée par la Cour des Comptes pour pouvoir débloquer un dossier. Parallèlement, l'agence verse un acompte. Il précise que la collectivité peut décider de ne verser les 5% qu'à la fin du projet, au moment du versement du solde de participation financière.

Il précise que l'association, comme pour toute subvention publique, doit fournir à ses financeurs un compte-rendu avec un rapport d'activité démontrant que le projet a abouti.

Monsieur DEFLESSELLE souligne qu'il aurait préféré que les 5% soient versés à l'agence car ce serait plus sécurisant pour la collectivité financeuse.

Monsieur GALTIER indique qu'il est important que la collectivité qui fait l'effort de financement soit informée à chaque moment de l'avancée du dossier. Il confirme qu'il n'est pas possible en termes de montages administratif et financier de confier les 5% à l'agence. En revanche, il faut que l'agence fasse profiter du suivi du projet qu'elle réalise à la collectivité également engagée afin de la sécuriser.

Madame DELELIS rappelle que sa collectivité est identifiée dès le montage du dossier et doit donc en principe connaître les détails du dossier.

Monsieur DEFLESSELLE confirme que la collectivité connaît bien les détails du dossier pour le financement mais, pour le moment, pas de son utilisation.

Monsieur AGBEKODO demande à Monsieur DEFLESSELLE ce qu'il veut en plus du dossier complet de demande de participation financière. Il souligne que l'agence ne dispose initialement que de ce même dossier.

Monsieur KARPINSKI précise qu'initialement l'agence dispose effectivement du dossier complet avec les justificatifs techniques, administratifs et financiers. Lors du solde, elle dispose des justificatifs de l'ensemble des éléments qui ont été réalisés grâce à un rapport. Ce rapport permet de vérifier que ce qui devait être fait dans la convention initiale a été effectivement réalisé avec les éléments techniques et financiers et les factures correspondantes. Il propose à Monsieur DEFLESSELLE de conditionner le versement de la participation de sa collectivité à la réception de justificatifs de réalisation : l'agence fait par exemple un versement en deux fois (acompte / solde).

Monsieur DEFLESSELLE indique que sa collectivité a été pour le moment sollicitée par l'association pour le versement de la participation financière qui lui a transmis pour ce faire son RIB. Il explique que sa remarque vise à ne pas décourager les autres collectivités qui ne connaissent pas la procédure.

Madame DELELIS souligne que la caution de l'agence de l'eau est un élément important pour sécuriser la collectivité.

Monsieur DEFLESSELLE propose que lorsque l'association envoie son RIB, elle ajoute un justificatif de l'agence de l'eau sur la validation de son dossier, ce qui représenterait une caution et aurait pour effet de rassurer la collectivité dans son versement.

Monsieur KARPINSKI confirme que la proposition de Monsieur DEFLESSELLE est parfaitement envisageable.

3 – SITUATION DES ENGAGEMENTS

Monsieur KARPINSKI présente la situation des engagements relative à la ligne X 33 « action internationale » qui se décompose en deux sous lignes :

- X330 : action internationale - coopération décentralisée
- X331 : action internationale - coopération institutionnelle

	X330	X331	Total X33
Dotation 2017	1 655 369	514 675	2 170 044
Engagements effectués depuis le 01/01/2017	0	63 207	63 207
Reste à engager au 02/06/2017	1 655 369	451 469	2 106 838
Dossiers soumis à la décision de la CPAIDD du 02/06/2017	139 146	205 000	344 146
Dossiers Appel à Projets soumis à la décision de la CPAIDD du 02/06/2017	671 733	0	671 733
Dossiers à engager par décision du Directeur Général suite aux CPAIDD précédentes	349 970	0	349 970
Reste à engager après la CPAIDD	494 520	246 469	740 989
Taux d'engagement	70,1%	52,1%	65,9%

Il précise qu'un report de dotation de 2016 sur 2017 s'est opéré, ce qui explique le montant élevé de plus de 2 M€ alors qu'habituellement la dotation annuelle est proche d'1,5 M€.

Madame DERICQ explique en quoi ont consisté les engagements de 63 207 € effectués depuis le 1^{er} janvier 2017 par décision du directeur général de l'agence sur la ligne coopération institutionnelle. Elle précise que 50 000 € ont été destinés au fonctionnement des Parlements Européen et Mondial de la Jeunesse pour l'Eau en dernière année de convention de 3 ans. Elle ajoute que 13 207 € correspondent à l'école écologique qui a été organisée en Baie de Somme. Les opérations jeunesse à envergure internationale ou accueillant des délégations étrangères sont imputées sur la ligne action internationale, coopération institutionnelle. Les opérations jeunesse qui ne concernent que le bassin Artois-Picardie sont imputées sur les lignes communication de l'agence.

Monsieur KARPINSKI présente la liste des 7 dossiers validés en 2015-2016 à engager dès réception par décision du directeur général en novembre 2017 pour leur phase 2 ou 3 pour un montant total de 349 970€ sur la ligne coopération décentralisée :

- Energie solidarité, projet à Cuba (phase 3)
- Inter Aides, projet en Mozambique (phase 3)
- Le Partenariat, projet en Guinée (phase 3)
- HAMAP, projet au Burkina Faso (phase 2)
- Inter Aides, projet à Madagascar (phase 2)
- Inter Aides, projet en Ethiopie (phase 2)
- WECF, projet au Kirghizstan (phase 2)

Monsieur BOURDREZ explique que l'engagement financier par année de phasage des dossiers permet pour l'agence de lisser sa dotation et de parer à tout abandon de porteur de projet. Il ajoute que l'agence apporte une souplesse dans la gestion des conventions qui ont une durée maximale de 3 ans. Par ailleurs, pour chaque convention, le porteur de projet a le droit à un acompte et à un solde.

Madame VERBRUGGHE se satisfait de cette souplesse de l'agence et souligne que parfois les

structures prennent plus d'un an pour réaliser leur première tranche de travaux en raison de différents aléas sur place.

4 - COOPERATION DECENTRALISEE

Avant la présentation du détail des dossiers de coopération décentralisée soumis à avis de la commission du 2 juin 2017, Monsieur KARPINSKI présente un tableau récapitulatif des dossiers reçus :

Dossiers reçus	24
Dossiers présentés CPAIDD 02/06/2017 hors Appel à Projets	5 (dont 3 déposés dans le cadre de l'AAP) Aima - Madagascar Kabe Benin - Bénin Association Les Deux Rives - Maroc Fraternité Tout Horizon - Madagascar Secours Catholique - Togo
Dossiers Appel à Projets présentés à la CPAIDD 02/06/2017	17 Perles du Faso - Burkina Faso (5 dossiers) Les amis de Zed Neeré - Burkina Faso Grain de Senevé - Togo Eau sans frontières - Togo Sud Développement - Togo Association NOA - Togo Amis du Cead - Cameroun Elans - Cameroun Comité d'échanges Montagne d'Ambre - Madagascar Aytimoun Yo France - Haiti ONG RED - Côte d'Ivoire Mission locale pour l'emploi des jeunes - Sénégal Université Lille 1 - République Centrafrique
Dossiers reportés CPAIDD 10/11/2017	2 AJTEE - Tchad HAMAP - Cambodge

4.1 - Projets de coopération décentralisée soumis pour avis de la Commission avec présentation de la grille d'évaluation (hors appel à projets)

Monsieur BOURDREZ et Madame DERICQ présentent, en référence au point n°4.1 les 5 dossiers présentés à l'avis de la CPAIDD du 2 juin 2017 avant décision du Conseil d'Administration du 23 juin 2017 pour un montant total de 139 146 € :

- 1) **Dossier de l'Association Aide Internationale Médicale d'Arras (AIMA) pour la mise en place d'approvisionnement et de distribution de l'eau potable pour un hôpital et les villageois des quartiers voisins à Madagascar, dans le village d'Antsohihy :**

Quelques éléments clés concernant le dossier (détails dans le point de présentation) :

Montant du projet : 94 026€

Montant de l'aide sollicitée : 47 013€ (Subvention de 50%)

Partenaires financiers du projet dans le bassin :

- Communauté Urbaine d'Arras pour 2 500€
- Communauté de Communes des campagnes de l'Artois pour 2 500€

Note d'évaluation : 11/20

Date projet : démarrage deuxième semestre 2017

Handwritten signature/initials

Pas de remarque.

2) Dossier de l'Association KABE BENIN pour la mise en place d'assainissement et de récupération d'eau pluviale auprès d'écoles au Bénin, dans le village de Kabé de la commune de Malanville :

Quelques éléments clés concernant le dossier (détails dans le point de présentation) :

Montant du projet : 53 252 €

Montant finançable retenu par l'agence : 25 484€

Montant de participation financière : 12 742 € (Subvention de 50%)

Partenaires financiers du projet dans le bassin :

- Conseil Départemental du Pas de Calais pour 15 900€
- Loos en Gohelle pour 1 000€

Note d'évaluation : 7/20

Date projet : démarrage deuxième semestre 2017 – 12 mois

Remarques :

Madame DELELIS demande si les autres postes de dépenses du projet, non finançables par l'agence, sont financés par ailleurs.

Monsieur KARPINSKI explique que le dossier global de l'association est entièrement financé. Il précise que la note d'évaluation du dossier n'est pas représentative de la qualité des dossiers. Cette note est basée sur une grille de sélection visant uniquement à prioriser l'engagement des dossiers au regard de critères de l'agence.

Historiquement, il est convenu que les dossiers ayant une note supérieure ou égale à 12/20 doivent être présentés dès la première commission alors que ceux ayant une note inférieure à 12/20 sont présentés s'il reste du budget à la commission suivante.

Ce dossier est complet mais concernant les seuls critères liés à l'eau, il est moins prioritaire que d'autres dossiers plus élaborés sur les aspects assainissement et eau potable.

Monsieur AGBEKODO précise que dans le cadre des réflexions sur le 11^{ème} Programme d'Intervention de l'agence, il sera proposé de changer la grille de sélection des dossiers de coopération décentralisée. Généralement les dossiers ayant une note inférieure à 12/20 sont reportés en fin d'année. L'enveloppe financière étant largement disponible, le dossier est proposé pour engagement dès la commission de juin.

Madame DELELIS confirme que la grille de sélection est caduque et qu'il faudra la revoir.

3) Dossier de l'Association Franco Marocaine de Picardie Les deux rives pour un projet visant à faciliter l'accès à l'eau potable dans le cadre d'une approche de gestion participative et l'équipement en sanitaires dans une école au Maroc, à Douar Issoumar :

Quelques éléments clés concernant le dossier (détails dans le point de présentation) :

54

Ce dossier faisait partie de l'appel à projets mais, dépassant les 70 000 € (seuil à ne pas dépasser / conditions d'éligibilité de l'appel à projets), il est proposé dans le cadre des dossiers hors appel à projets.

Montant du projet : 79 500 €

Montant de l'aide sollicitée : 39 034 € (Subvention de 49,10%)

Partenaire financier du projet dans le bassin :

- Amiens Métropole pour 14 000€ (accord de principe)

Note d'évaluation : 11/20

Date projet : démarrage deuxième semestre 2017 – 12 mois

Remarques :

Monsieur AGBEKODO souligne que puisque le projet est de bonne qualité, plutôt que de le rejeter au vu des critères de l'appel à projets, il est proposé de le retenir dans le cadre de l'aide classique.

4) Dossier de l'Association Fraternité Tout Horizon pour un projet d'adduction d'eau potable et de mise en place de l'assainissement dans un établissement scolaire de Manandona à Madagascar :

Quelques éléments clés concernant le dossier (détails dans le point de présentation) :

Ce dossier faisait partie de l'appel à projets mais, d'un montant trop faible ne répondant pas conditions d'éligibilité, il est proposé dans le cadre des dossiers hors appel à projets.

Montant du projet : 68 250€

Montant finançable retenu par l'agence : 8 000€

Montant de l'aide sollicitée : 4.000€ (Subvention de 50%)

Partenaire financier du projet dans le bassin :

- Dunkerque Grand Littoral pour 4 000€

Note d'évaluation : 7/20

Date projet : démarrage deuxième trimestre 2017 – 12 mois

Remarques :

Madame DELELIS constate une nouvelle fois que la note attribuée au titre de la grille de sélection démontre que le système de notation est à revoir.

Madame DERICQ confirme que le dossier est intéressant mais qu'il est trop petit et le système de notation est très défavorable à ce type de projet.

Madame VERBRUGGHE demande si l'agence connaît les projets que la région Hauts de France va porter en matière de coopération décentralisée.

Madame DERICQ explique que Madame Zielinski de la région Hauts de France va rencontrer les services de l'agence pour travailler à une cohérence commune dans les investissements et

bu SD

les choix des projets. Pour le moment, il n'y a pas de politique définie mais la région réfléchit à une mise en place prochaine.

5) Dossier du Secours catholique pour un programme d'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement en milieu rural dans la région de Dapaong au nord du Togo :

Quelques éléments clés concernant le dossier (détails dans le point de présentation) :

Ce dossier faisait partie de l'appel à projets mais, dépassant les 70 000 € (seuil à ne pas dépasser / conditions d'éligibilité de l'appel à projets), il est proposé dans le cadre des dossiers hors appel à projets.

Montant du projet : 97 735€

Montant de l'aide sollicitée : 36 357€ (Subvention de 37,20%)

Partenaire financier du projet dans le bassin : NOREADE pour 5 000€

Note d'évaluation : 13/20

Date projet : démarrage deuxième semestre 2017 – 12 mois

Remarques :

Monsieur GALTIER explique à Monsieur DEFLESSELLE que les « pompes à motricité humaine » évoquées dans la fiche de présentation du dossier consistent en des bicyclettes, système fiable et à maintenance quasi nulle.

La délibération « action internationale coopération décentralisée » correspondant à 5 dossiers pour un montant total de participations financières de 139 146 € :

Dossier n°30576.00 AIDE INTERNATIONALE MEDICALE ARRAS

Dossier n°30589.00 ASSOCIATION KABE BENIN

Dossier n°33858.00 FRATERNITE TOUT HORIZON

Dossier n°33864.00 SECOURS CATHOLIQUE

Dossier n°33865.00 ASSOCIATION FRANCO MAROCAINE DE PICARDIE LES DEUX RIVES

reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la CPAIDD et est transmise pour décision du Conseil d'Administration du 23 juin 2017.

4.2 - Appel à projets Coopération décentralisée 2017

Monsieur BOURDREZ et Madame DERICQ présentent, en référence au point n°4.2 les 17 dossiers présentés à l'avis de la CPAIDD du 2 juin 2017 avant décision du Conseil d'Administration du 23 juin 2017 pour un montant total de 671 733 € :

Monsieur BOURDREZ présente les 5 dossiers de l'Association les perles du Faso pour lesquels il précise en préambule que les coûts de forages sont élevés en raison des difficultés d'accès. Les notes des 5 dossiers des Perles du Faso sont faibles (18/30) car il n'y a pas de partie assainissement dans les projets.

11 forages sont concernés et chaque dossier est proposé à hauteur de subvention de 80%.

- 1) **Dossier n°1 de l'Association Les perles du Faso pour un projet d'amélioration de l'accès et de la gestion des ressources en eau dans les villages de Palmanga et Folidiabana en province de Tapoa région de l'Est du Burkina Faso :**

Quelques éléments clés concernant le dossier (détails dans le point de présentation) :

Montant du projet : 62 610 €

Montant de l'aide sollicitée : 50 088 € (Subvention de 80%)

Partenaires financiers du projet dans le bassin :

- Liévin pour 400€,
- Le département du Pas de Calais pour 2 730€,

Note d'évaluation : 18/30

- 2) **Dossier n°2 de l'Association Les perles du Faso pour un projet d'amélioration de l'accès et de la gestion des ressources en eau dans les villages de Dabouda et Palboa en province de Tapoa région de l'Est du Burkina Faso :**

Quelques éléments clés concernant le dossier (détails dans le point de présentation) :

Montant du projet : 62 610 €

Montant de l'aide sollicitée : 50 088 € (Subvention de 80%)

Partenaires financiers du projet dans le bassin :

- Liévin pour 400€,
- Le département du Pas de Calais pour 2 730€,

Note d'évaluation : 18/30

- 3) **Dossier n°3 de l'Association Les perles du Faso pour un projet d'amélioration de l'accès et de la gestion des ressources en eau dans les villages de Potiamanga, Inakaboani et Samboali en province de Gurma région de l'Est du Burkina Faso :**

Quelques éléments clés concernant le dossier (détails dans le point de présentation) :

Montant du projet : 71 650 €

Montant de l'aide sollicitée : 57 320 € (Subvention de 80%)

Partenaires financiers du projet dans le bassin :

- Liévin pour 400€,
- Le département du Pas de Calais pour 3 182€,

Note d'évaluation : 18/30

4) Dossier n°4 de l'Association Les perles du Faso pour un projet d'amélioration de l'accès et de la gestion des ressources en eau dans les villages de Tagou et Margou en province de Gnagna région de l'Est du Burkina Faso :

Quelques éléments clés concernant le dossier (détails dans le point de présentation) :

Montant du projet : 54 482 €

Montant de l'aide sollicitée : 43 585 € (Subvention de 80%)

Partenaires financiers du projet dans le bassin :

- Liévin pour 400€,
- Le département du Pas de Calais pour 2 324 €,

Note d'évaluation : 18/30

5) Dossier n°5 de l'Association Les perles du Faso pour un projet d'amélioration de l'accès et de la gestion des ressources en eau dans les villages de Fanwargou et Barbougou en province de Kompienga région de l'Est du Burkina Faso :

Quelques éléments clés concernant le dossier (détails dans le point de présentation) :

Montant du projet : 57 046 €

Montant de l'aide sollicitée : 45 636 € (Subvention de 80%)

Partenaires financiers du projet dans le bassin :

- Liévin pour 400€,
- Le département du Pas de Calais pour 2 452 €,

Note d'évaluation : 18/30

Les 5 dossiers de l'association représentent :

Intitulé	Montant dépenses en €	Participation Agence en €	Participation collectivités en €
Projet 1	62 610	50 088	3 130
Projet 2	62 610	50 088	3 130
Projet 3	71 650	57 320	3 582
Projet 4	54 482	43 585	2 724
Projet 5	57 046	45 636	2 852
TOTAL	308 398	246 717	15 418

Handwritten signatures and initials:
B₂
CD

Remarques :

Monsieur AGBEKODO explique que les 5 dossiers sont présentés pour la même association car il s'agit de villages différents pour des projets cohérents.

Madame VERBRUGGHE demande si la participation financière du Conseil Départemental du Pas-de-Calais pour chaque dossier est acquise.

Elle demande si l'association a par ailleurs déjà été financée par l'agence.

Elle souligne l'importance des montants sollicités avec 11 forages représentant chacun un coût de plus de 30 000 €. Une exigence particulière doit être portée sur la bonne réalisation des projets.

Elle indique qu'elle est d'avis de ne pas financer l'ensemble de ces projets.

Monsieur BOURDREZ apporte des éléments de réponse à Madame VERBRUGGHE.

Il confirme que le Département va s'engager courant juin 2017. Il rappelle par ailleurs que les participations financières de la ville de Liévin sont d'ores et déjà acquises.

Il explique que l'association Les Perles du Faso a déjà été financée auparavant par l'agence pour 12 forages. Elle travaille avec l'agence depuis environ 3 ans et est ouverte à améliorer ses projets, notamment en matière d'assainissement.

Monsieur AGBEKODO explique que la réalisation d'un forage dans des régions telles qu'au Burkina Faso représente 300 000 CFA soit 450 € au mètre linéaire. Sachant que pour trouver de l'eau au Burkina Faso, il faut descendre à plus de 80 mètres, le coût moyen d'un forage avoisine donc 36 000 €. Il précise que dans certaines régions comme le Togo, la Côte d'Ivoire, le Cameroun, un forage coûte deux fois moins cher.

Madame VERBRUGGHE demande si des missions d'évaluation des travaux antérieurs de l'association financés par l'agence ont eu lieu sur place.

Monsieur KARPINSKI explique qu'il n'a pas connaissance qu'une mission de l'agence ait eu lieu sur place. En revanche, il précise que l'agence dispose de rapports avec les éléments finaux (photographies ou films des réalisations, factures).

Monsieur AGBEKODO souligne que la question posée est avant tout de savoir si la commission autorise l'association Les Perles du Faso à mener 5 projets en parallèle.

Monsieur GALTIER indique que les travaux pour les 5 projets feront l'objet d'un phasage. Il est donc possible de décider de n'en retenir d'une partie immédiatement et le reste ultérieurement après contrôle de réalisation des premiers projets, même si cette décision n'irait pas dans le sens de la consommation des crédits.

Madame DELELIS souligne la nécessité de s'assurer de la maîtrise totale de l'association face à sa proposition en nombre de projets.

Monsieur BOURDREZ explique que cette présentation en nombre des projets par l'association s'explique par le fait que les entreprises sur place ne veulent intervenir qu'à cette condition car étant donné les difficultés d'accès, elles ne veulent plus intervenir pour un seul forage.

Monsieur DEFLESSELLE indique qu'il comprend les contraintes de l'association et des entreprises sur place. Il souligne être favorable au financement des 5 projets en rappelant par ailleurs le soutien des partenaires locaux et de la population.

Monsieur BOURDREZ précise que la mise à disposition des fonds au niveau local est immédiate, ce qui est sécurisant.

Monsieur LENGLET indique être plutôt favorable à un échelonnement dans l'engagement des dossiers.

Arrivée de Monsieur le Président HAUSSOULIER (14h55).

Monsieur AGBEKODO propose de prendre en compte pour cette commission de juin les 3 premiers projets et de reporter l'engagement pour les 2 suivants en commission de novembre. Il précise cependant que ces 2 projets restants ne pourront plus être financés à 80% car ils sortiront de l'appel à projets.

Madame VERBRUGGHE propose que la commission donne un avis favorable aux 5 projets avec la condition qu'elle souhaite que 3 soient mis en œuvre le plus vite possible et que les autres aient une réalisation décalée.

Monsieur AGBEKODO confirme que cette solution est possible puisque la convention permet une mise en œuvre dans les 3 ans, par contre l'agence n'a pas de maîtrise sur le temps de démarrage car l'association est en droit de demander les soldes tout de suite.

Monsieur BOURDREZ explique que l'association attend après le feu vert de l'agence pour mettre en œuvre les projets sachant que les cotisations de la population d'une dizaine de villages sont déjà disponibles et attendent. Les prochains projets qui seront présentés à la commission de novembre comporteront une partie assainissement.

Monsieur le Président HAUSSOULIER s'excuse pour son arrivée tardive et salue l'ensemble de la commission dont particulièrement Madame DELELIS qui a assuré la présidence de la commission en son absence.

Il explique avoir compris du débat depuis son arrivée que la commission se demandait si l'association était en capacité de porter et de mener à bien ses 5 projets sachant qu'elle a une expérience antérieure.

Si l'agence décide de phaser sa participation financière, l'association risque de perdre les 80% de subvention de l'appel à projets. Si l'agence ne phase pas et décide de financer les 5 projets immédiatement, il lui faudra des garanties de réalisation.

Madame DELELIS et Monsieur DEFLESSELLE confirment à Monsieur HAUSSOULIER que la participation des collectivités du bassin est acquise à laquelle s'ajoute la participation effective des partenaires locaux.

Par ailleurs, ils confirment que la participation financière de l'agence entre dans l'enveloppe de dotation de l'agence.

Monsieur AGBEKODO confirme à Monsieur PREVOST que lorsque la participation financière est acceptée, l'acompte est versé au démarrage des travaux et le solde est versé une fois les travaux réalisés.

Monsieur PREVOST indique que le risque se joue donc que sur l'acompte. Sachant qu'il y a 5 projets, ce risque peut être compensé. Ce système d'acompte puis de solde répond au souci de phasage demandé et ne rend pas nécessaire un dispositif spécifique.

Monsieur LENGLET souligne par ailleurs qu'un avis favorable sur la totalité des 5 projets permettrait à l'association de bénéficier du taux de 80% de participation financière dans le cadre de l'appel à projets.

Monsieur le Président HAUSSOULIER confirme en effet que l'association s'est positionnée par rapport à ce taux de 80% et que toute décision de participation partielle de l'agence pourrait remettre en cause la faisabilité globale des projets, sachant par ailleurs que l'enveloppe de dotation permet une participation financière.

Madame VERBRUGGHE propose qu'une mission d'évaluation soit organisée sur place au Burkina Faso après la réalisation des travaux financés pour ces 23 forages, sachant par ailleurs que les prochains dossiers présentés complèteront ces projets par une partie assainissement.

Monsieur BOURDREZ explique que l'association lui a confirmé qu'en février 2018, elle organiserait un déplacement sur place avec ses partenaires financiers du bassin, dont les services de l'agence. Il propose par ailleurs que l'actuelle vidéo de l'association sur ses réalisations soit transmise aux membres de la commission.

Il rappelle que les projets de l'association peuvent compter sur la mobilisation sur place de partenaires locaux, de la population qui s'est cotisée et de l'association qui apporte également des fonds.

Monsieur le Président HAUSSOULIER, étant donnés les différents éléments évoqués précédemment, propose à la commission d'accepter les 5 projets et de les soumettre pour décision au Conseil d'Administration.

Suite à ce débat, les membres de la commission émettent un avis favorable à l'unanimité pour l'engagement des 5 projets présentés par l'association les Perles du Faso.

Monsieur le Président HAUSSOULIER souligne que pour le futur programme d'intervention, l'action internationale devra être ambitieuse avec des capacités à consommer la dotation avec des maîtres d'ouvrages, collectivités territoriales et associations, qui suivent la politique de l'agence. Il fait remarquer que le séminaire du 9 mars 2017 organisée par l'agence a suscité des retours très positifs de la part de nouveaux acteurs partenaires.

Monsieur BOURDREZ confirme que ce séminaire a permis de déclencher de nouveaux projets.

6) Dossier n°6 de l'Association diocésaine de Cambrai pour un projet d'équipement sanitaire et de point d'eau potable pour une école et une partie du village à Ambahivahibe au Madagascar :

Quelques éléments clés concernant le dossier (détails dans le point de présentation) :

Montant du projet : 11 515,15€

Montant de l'aide sollicitée : 9 212 € (Subvention de 80%)

Partenaires financiers du projet dans le bassin :

- Noréade pour 574,75 €,
- Comité d'échanges pour 819,40€

Note d'évaluation : 20/30

Remarques :

Madame DELELIS demande en quoi consiste le filtre planté Longozas qui traitera les eaux usées évoqué dans la fiche de présentation du projet.

Monsieur KARPINSKI explique qu'il s'agit d'un type de filtre planté.

7) Dossier n°7 de l'Association Elans pour un projet d'eau et d'assainissement pour Fokamezo, commune de Nkong-Zem dans le département de la Ménoua au Cameroun :

Quelques éléments clés concernant le dossier (détails dans le point de présentation) :

Montant du projet : 70 000 €

Montant de l'aide sollicitée : 56 000 € (Subvention de 80%)

Partenaires financiers du projet dans le bassin :

- Ville d'Halluin pour 3500 €

Note d'évaluation : 25/30

Pas de remarque.

8) Dossier n°8 de l'Association Ayitimoun Yo France pour un projet de résilience et autonomie en eau pour les réfugiés de Fond Janette, sur la commune d'Anses à Pitres en Haïti:

Quelques éléments clés concernant le dossier (détails dans le point de présentation) :

Montant du projet : 24 878 €

Montant finançable retenu par l'agence : 20 148€

Montant de l'aide sollicitée : 8 099 € (Subvention de 40,20%)

Partenaire financier du projet dans le bassin :

- Ville d'Orchies pour 2 500 €,

Note d'évaluation : 21/30

Remarques :

Madame VERBRUGGHE demande pourquoi le taux de financement n'est pas de 80% mais de 40,20%.

Madame DERICQ explique qu'il s'agit d'une demande de l'association.

9) Dossier n°9 de l'Association Sud développement pour un projet d'adduction et de distribution d'eau potable et de mise en place d'un assainissement pour le village de Ounabé au Togo près de la frontière avec le Ghana :

Quelques éléments clés concernant le dossier (détails dans le point de présentation) :

Montant du projet : 36 115 €

Montant finançable retenu par l'agence : 31 000€

Montant de l'aide sollicitée : 24 800 € (Subvention de 80%)

Partenaire financier du projet dans le bassin :

- Ville de Villeneuve d'Ascq pour 2 000 €,

Note d'évaluation : 21/30

Remarques :

Monsieur DEFLESSELLE demande pourquoi une partie du poste « formation, suivi du projet et évaluation » est retirée de l'enveloppe de subvention : il n'est en effet retenu que 4 000 € sur les 9 115 € du poste.

Monsieur AGBEKODO explique qu'il s'agit pour l'agence d'appliquer le principe selon lequel le budget de suivi de projet ou de formation ne soit pas être excessif par rapport au budget de réalisation.

Il précise qu'au niveau national, une étude a été demandée à PSEau pour le compte des 6 agences de l'eau pour établir les coûts unitaires car certaines associations abusent avec un surenchérissement de ce poste budgétaire.

Monsieur le Président HAUSSOULIER confirme que ce sujet est pris très au sérieux et la vigilance est portée pour que les agences ne soient pas un faire-valoir du paiement d'une association et pour que le niveau de ce poste budgétaire soit cohérent. Dans le cadre du projet présenté, l'application de ce principe ne remet pas en cause sa réalisation.

Madame DERICQ souligne que le principe est en effet de favoriser davantage le contenu du projet que le fonctionnement de l'association.

10) Dossier n°10 de la Mission Locale Emploi Jeunes Douaisis pour un projet concernant l'eau et l'assainissement dans une école de Saint Louis au Sénégal associant des jeunes du douaisis en insertion professionnelle :

Quelques éléments clés concernant le dossier (détails dans le point de présentation) :

Montant du projet : 39 814 €

Montant de l'aide sollicitée : 28 825 € (Subvention de 72,40%)

Partenaires financiers du projet dans le bassin :

- Ville de Douai pour 1 200 €,
- Conseil départemental du Nord pour 9 795 €

Note d'évaluation : 20/30

Remarques :

Madame DERICQ souligne que ce projet est particulier puisqu'il s'agit d'un chantier école pour des jeunes en insertion du Douaisis ; C'est pourquoi, la totalité du poste budgétaire « suivi du projet, évaluation du chantier école » a été prise en compte.

Monsieur le Président HAUSSOULIER insiste sur l'intérêt du projet qui va permettre à des jeunes en insertion de se faire une expérience de vie à l'étranger. Il souligne l'importance d'analyser avec la mission locale les effets sur les jeunes en retour d'expérience après le projet.

Madame DERICQ explique que la mission locale a par ailleurs proposé que ces jeunes viennent témoigner dans le cadre de séances du Parlement des Jeunes pour l'Eau sur le sujet de la gouvernance et des effets de l'implication des jeunes.

Monsieur AGBEKODO confirme l'importance de ce type de projet qui montre les retombées de la coopération sur notre territoire.

Madame VERBRUGGHE demande quelle sera la durée du chantier école et comment seront pris en charge les frais d'hébergement et de nourriture.

Madame DERICQ explique qu'ils seront hébergés chez l'habitant et **Monsieur AGBEKODO** indique que les jeunes, au vu du projet sur place, séjourneront pendant quelques semaines. La mission bénéficie par ailleurs pour ce projet du fonds départemental d'aide aux jeunes qui va couvrir une partie des dépenses d'hébergement et de nourriture. L'agence quant à elle ne prend en compte que la partie eau et formation du projet.

11) Dossier n°11 de l'association Les amis de Zod Neéré pour un projet de réalisation d'un forage et de latrines pour l'école de la seconde chance à Sabou au Burkina Faso :

Quelques éléments clés concernant le dossier (détails dans le point de présentation) :

Montant du projet : 18 000 €

Montant de l'aide sollicitée : 14 400 € (Subvention de 80%)

Partenaire financier du projet dans le bassin :

- Communauté Urbaine d'Arras pour 900 €,

Note d'évaluation : 20/30

Remarques :

Monsieur DEFLESSELLE fait remarquer le coût du forage de ce projet beaucoup moins onéreux que celui de chaque forage du projet de l'association Les Perles du Faso (11 540 € pour ce projet contre une moyenne par forage de 30 000 € pour Les Perles du Faso).

Madame DERICQ explique que cette variation de coûts est liée aux conditions géologiques et d'accès sur le terrain.

Monsieur AGBEKODO calcule que la profondeur du forage de ce projet est de 24 m contre en moyenne 80 m pour les forages des Perles du Faso. Il précise que les coûts pour les forages des Perles du Faso varient en fonction des spécificités de terrain et donc de profondeur nécessaire.

Monsieur DEFLESSELLE indique qu'il faudrait désormais préciser ces profondeurs dans les fiches de présentation.

Madame DERICQ explique que ces précisions sont bien apportées dans les dossiers techniques présentés par les associations mais qu'elles ne sont pas reprises dans les fiches de présentation synthétique du dossier de séance.

12) Dossier n°12 de l'Université des Sciences et Techniques de Lille pour un projet de localisation, prévention, remédiation de pollution organique des eaux potables à Bangui en République Centrafricaine :

Quelques éléments clés concernant le dossier (détails dans le point de présentation) :

Montant du projet : 35 000 €

Montant de l'aide sollicitée : 28 000 € (Subvention de 80%)

Partenaires financiers du projet dans le bassin :

- Université des Sciences et Technique de Lille pour 5250 €,
- Collectivités de Villeneuve d'Ascq et de Wattrelos pour 1750 €

Note d'évaluation : 22/30

Pas de remarque.

13) Dossier n°13 de l'ONG RED – Regard pour Enfants Démunis pour un projet d'installation de forages dans 7 villages avec exploitation par système solaire option photovoltaïque en Côte d'Ivoire :

Quelques éléments clés concernant le dossier (détails dans le point de présentation) :

Montant du projet : 50 000 €

Montant de l'aide sollicitée : 40 000 € (Subvention de 80%)

Partenaires financiers du projet dans le bassin :

- Ville de Lesquin (+ 2 collectivités hors bassin) pour 5000 €,

Note d'évaluation : 23/30

Pas de remarque.

14) Dossier n°14 de l'association Eau sans frontières pour un projet d'alimentation en eau potable (forages et pompes) et d'assainissement (latrines sèches) pour le canton de Morétan au Togo :

Quelques éléments clés concernant le dossier (détails dans le point de présentation) :

Montant du projet : 70 000 €

Montant de l'aide sollicitée : 56 000 € (Subvention de 80%)

Partenaire financier du projet dans le bassin :

- Ville de Denain pour 3500 €,

Note d'évaluation : 24/30

Pas de remarque.

15) Dossier n°15 de l'association des Amis du CEAD pour un projet d'alimentation en eau potable et d'assainissement (latrines) dans le village de Gulli au Cameroun :

Quelques éléments clés concernant le dossier (détails dans le point de présentation) :

Montant du projet : 70 000 €

Montant de l'aide sollicitée : 56 000 € (Subvention de 80%)

Partenaire financier du projet dans le bassin :

- Noréade pour 3500 €,

Note d'évaluation : 24/30

Pas de remarque.

16) Dossier n°16 de l'association Grain de Sènevè pour un projet d'alimentation en eau potable et d'assainissement (latrines) dans le village de Kovié au Togo :

Quelques éléments clés concernant le dossier (détails dans le point de présentation) :

Montant du projet : 70 000 €

Montant de l'aide sollicitée : 56 000 € (Subvention de 80%)

Partenaires financiers du projet dans le bassin :

- Villes de Saint Valery sur Somme et Mons en Baroeul pour 3500 €

Note d'évaluation : 22/30

Remarque :

Madame DERICQ, en réponse à Madame VERBRUGGHE, explique que les deux communes de Saint Valery sur Somme et Mons en Baroeul sont sollicitées pour une même demande de participation financière à hauteur de 3 500 € pour espérer l'engagement de l'une des deux communes.

17) Dossier n°17 de l'association NOTSE pour un projet de réalisation de 4 forages d'eau potable et de toilettes sèches dans 4 villages du canton de Kpédomé au Togo :

Quelques éléments clés concernant le dossier (détails dans le point de présentation) :

Montant du projet : 59 600 €

Montant de l'aide sollicitée : 47 680 € (Subvention de 80%)

Partenaires financiers du projet dans le bassin :

- Communauté de Communes de Bapaume pour 2980 €

Note d'évaluation : 22/30

Remarques :

La fiche de présentation comportant quelques incohérences dans le nombre d'ouvrages, forages et latrines et par conséquent dans les coûts indiqués, les membres de la Commission demandent que la précision soit donnée pour le vote du Conseil d'Administration du 23 juin 2017.

Madame DERICQ explique que le dossier de demande de participation financière de l'association évoque bien 4 forages.

Monsieur KARPINSKI explique que le détail estimatif du dossier indique 9 000 € par forage et 2000 € par latrine, amenant avec la prise en compte de l'étude et l'installation d'une pompe à un coût de 49 000 €. L'opération de pérennisation des ouvrages, suivi du projet représente 10 600 €. Le montant total de l'opération est de 59 600 €.

La délibération « appel à projets coopération décentralisée » correspondant à 17 dossiers pour un montant total de participations financières de 671 733 € :

5 Dossiers n° 33769.00, 33780.00, 33782.00, 33786.00, 33787.00 LES PERLES DU FASO

Dossier n°33788.00 ASSOCIATION DIOCESAINE DE CAMBRAI

Dossier n°33790.00 ELANS

Dossier n°33791.00 AYITIMOUN YO FRANCE

Dossier n°33792.00 SUD DEVELOPPEMENT

Dossier n°33793.00 MISSION LOCALE EMPLOI JEUNES DOUAISIS

Dossier n°33796.00 LES AMIS DE ZOD NEERE

Dossier n°33800.00 UNIV SCIENCES ET TECHN LILLE

Dossier n°33844.00 ONG RED - REGARD POUR ENFANTS DEMUNIS

Dossier n°33848.00 EAU SANS FRONTIERES

Dossier n°33863.00 ASSOCIATION DES AMIS DU CEAD

Dossier n°33866.00 ASSOCIATION GRAIN DE SENEVE DU HAUT DE FRANCE

Dossier n°33867.00 ASSOCIATION NOTSE ORGANISATION AGRICOLE

reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la CPAIDD et est transmise pour décision du Conseil d'Administration du 23 juin 2017 sous réserve pour le Dossier n°33867 de l'Association Notse Organisation Agricole de préciser pour le Conseil d'Administration le nombre de forages et les coûts indiqués.

5 - COOPERATION INSTITUTIONNELLE

Point 5.1

La politique jeunesse et les projets soumis pour avis

Madame DERICQ présente, en référence au point 5.1, la politique jeunesse et les projets soumis pour avis de la commission. Elle rappelle que les actions de coopération institutionnelle sont imputées sur la ligne de programme X331.

Projets soumis pour avis de la commission représentant un montant total de participations financières de 115 000 € :

- 1) **Projet de l'ONG Pax Christi : Voyage d'étude et réalisation de supports média sur le thème de l'eau, un enjeu de paix au Proche Orient pour des jeunes étudiants en hydrologie et en journalisme :**

Quelques éléments clés concernant le dossier (détails dans le point de présentation) :

Budget total : 60 000 €

Montant de la subvention 30 000 €

- 2) **Projet de Young Water solutions (association des membres fondateurs du Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau) : Programme de formation et de suivi des leaders de projets eau dans les pays en situation d'urgence par rapport à l'eau :**

Quelques éléments clés concernant le dossier (détails dans le point de présentation) :

Budget total : 95 000 €

Budget éligible retenu : 60 000 €

Montant de la subvention 30 000 €

- 3) **Projet de Solidarité Eau Europe : Programme d'accompagnement technique et financier aux projets menés par les jeunes du Parlement Européen des Jeunes pour l'Eau et du Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau :**

Quelques éléments clés concernant le dossier (détails dans le point de présentation) :

Budget total : 50 000 €

Montant de la subvention 25 000 €

- 4) **Projet de l'ONG Good Planet Belgium : Animation et programme du Parlement des Jeunes de l'Escaut :**

Quelques éléments clés concernant le dossier (détails dans le point de présentation) :

Budget total : 60 000 €

Montant de la subvention 30 000 €

Remarques :

Monsieur le Président HAUSSOULIER fait remarquer l'engagement important de l'agence envers la jeunesse avec ses 115 000 € de participation financière. Il confirme l'importance de soutenir la politique jeunesse qu'il faut cadrer et valoriser.

Il demande si le dossier de GoodPlanet Belgium est finançable sachant que l'ONG est belge.

Monsieur KARPINSKI explique que le choix d'associations ou d'ONG de statut français est valable uniquement pour la politique de coopération décentralisée et non pour la politique de coopération institutionnelle.

Madame DERICQ précise que le projet de GoodPlanet Belgium est financé à 50% car il est réalisé en partenariat avec l'Agence de l'Eau. Elle ajoute que les jeunes de notre bassin peuvent participer également à des opérations dans le réseau GoodPlanet Belgium financées par d'autres partenaires. Elle indique que la participation financière est demandée pour le fonctionnement de l'instance du Parlement des jeunes de l'Escaut qui concerne des jeunes de Belgique, des Pays Bas et de la France.

***La délibération « action internationale coopération institutionnelle »
correspondant à 4 dossiers pour un montant total de participations financières
de 115 000 € :***

Dossier n°33758.00 PAX CHRISTI

Dossier n°33776.00 GOODPLANET BELGIUM

Dossier n°33777.00 SOLIDARITE EAU EUROPE

Dossier n°33779.00 YOUNG WATER SOLUTIONS

***reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la CPAIDD et est transmise pour décision du
Conseil d'Administration du 23 juin 2017.***

Point 5.2.

Point d'avancement de l'action internationale institutionnelle

Madame DERICQ présente, en référence au point n°5.2, l'état d'avancement de l'action internationale institutionnelle en présentant les accords de coopération institutionnelle de l'agence en 2017.

Remarques :

Monsieur le Président HAUSSOULIER souligne l'importance de la coopération institutionnelle qui permet pour l'agence de partager son expertise notamment envers ses partenaires de l'Europe de l'Est.

Monsieur AGBEKODO indique que la date de visite de la délégation marocaine du bassin de Sébou n'est pas encore confirmée mais il s'agira d'un Conseil d'Administration ou d'un Comité de Bassin de fin d'année 2017.

Il ajoute que la visite d'une délégation bulgare aura lieu d'ici la fin d'année 2017.

Suite à une remarque de Monsieur le Président HAUSSOULIER, il explique que la Pologne est en train de revoir sa gouvernance de l'eau pour déterminer si elle sera gérée au niveau local ou au niveau national. Pour le moment, toute décision de déplacement de délégation sur notre bassin est bloquée.

Point 5.2.1

Projet de développement d'une gestion intégrée des ressources en eau dans les pays de l'Europe Orientale en particulier en Moldavie et en Arménie

Madame DERICQ présente, en référence au point n°5.2.1, le projet porté par l'Office International de l'Eau.

Quelques éléments clés concernant le dossier (détails dans le point de présentation) :

Coût total du projet : 24,8 millions €

Part gérée par l'OIEAU : 4 millions €

Participation financière sollicitée : 300 000€ (100 000€/an) pour la période 2017-2020

Or, le plafond de notre délibération n'autorise que 30 000€/an et par projet soit 90 000€ pour trois ans.

L'agence n'a pas actuellement d'accords de coopération avec l' Azerbaïdjan, l'Ukraine, la Biélorussie et la Géorgie comme l'exige notre délibération avant tout financement de projet.

La commission est amenée à se prononcer sur la pertinence de participer à ce projet.

Remarques :

Monsieur GALTIER explique qu'il a pris connaissance de ce dossier tardivement étant donné sa prise de fonction récente.

Il exprime sa réticence pour un engagement dans l'immédiat pour plusieurs raisons :

- La part française au projet est évaluée à 4M€ mais n'est pas clairement identifiée dans le budget prévisionnel, mis à part les 300 000 € demandés à l'agence qui font a priori partie de ces 4 M€,
- Les plafonds de délibération programme de l'agence sont de 30 000 € par an et par dossier. Pour répondre à la sollicitation, il faudrait une dérogation auprès du Conseil d'Administration,
- La sollicitation du personnel de l'agence est assez élevée avec 6 experts pour 3 semaines chacun, ce qui est au-delà de l'habituel pour ce genre d'opération,

Il précise cependant que le projet a son intérêt avec une part acquise de l'Union Européenne de plus de 17 M€. Par ailleurs, il rappelle que l'agence a une coopération avec la Moldavie et l'Arménie dont les bassins sont inclus dans le projet.

Monsieur GALTIER propose en conséquence de reprendre contact avec l'Office International de l'Eau, porteur du projet pour obtenir des précisions et de définir parallèlement des conditions réalistes de participation financière de l'agence.

Monsieur le Président HAUSSOULIER confirme que l'effort demandé à l'agence est substantiel et inhabituel et que des précisions sont nécessaires notamment sur les autres partenaires financiers contribuant à la part des 4 M€.

Madame DERICQ explique que le dossier est parvenu à l'agence récemment et **Géraldine AUBERT** a eu pour le moment beaucoup de difficultés à obtenir les renseignements nécessaires sur cette part budgétaire sur laquelle l'agence est sollicitée.

Monsieur DEFLESSELLE demande en quoi consiste l'un des objectifs du projet qui est de « renforcer les compétences locales de la gestion intégrée de l'eau ».

Monsieur GALTIER, en référence au point de présentation, précise qu'il s'agit notamment de renforcer les cadres juridique et réglementaire, d'améliorer les capacités de surveillance de l'état des eaux, d'apporter un soutien technique pour l'évaluation des plans de gestion des bassins versants, de développer et renforcer les bases de données au travers de formations.

Monsieur DEFLESSELLE souligne le coût qu'il estime très onéreux du projet avec son montant de 24,8 M€.

Monsieur le Président HAUSSOULIER propose, comme le suggère **Monsieur GALTIER**, d'attendre des explications concrètes de l'OIEAU sachant par ailleurs que le cadre juridique de l'agence ne permet pas de suivre l'opération à la hauteur d'engagement demandé. Il souligne que demander au Conseil d'Administration de changer les règles de fonctionnement nécessite de s'assurer de la fiabilité du projet.

Monsieur GALTIER ajoute qu'étant donnée l'ampleur du projet, il serait également pertinent de consulter les instances de la coopération française (Agence Française pour la Biodiversité, Ministère des Affaires Etrangères notamment).

Monsieur le Président HAUSSOULIER confirme les besoins d'éléments complémentaires avant de statuer sur le dossier. Il soumet le dossier au vote de la Commission.

***La délibération « action internationale - coopération institutionnelle - Office International de l'Eau »
correspondant à un montant de participation financière possible de l'agence de 90 000€
est reportée à l'unanimité par la CPAIDD en attente de précisions de l'OIEau et de la
consultation des instances françaises***

Point 5.3 Planning des missions et événements pour l'année 2017

Madame DERICQ présente, en référence au point n°5.3 du dossier de séance, le planning des missions et événements en coopération institutionnelle en 2017.

Mars 2017 :

du 20 au 22/03/2017 : Renouvellement de l'accord de coopération avec l'agence de l'eau moldave (**Moldavie**).

Mai 2017 :

du 22 au 23 : A Sofia (**Bulgarie**), participation à une table ronde sur l'optimisation de l'approvisionnement en eau potable et la gestion durable des eaux usées

Juin 2017 :

du 05 au 09 : mission technique sur la perception des redevances auprès des industriels dans le cadre de l'accord de coopération avec le bassin du Chili (**Pérou**)

du 21 au 24 : venue d'une délégation du bassin Hydraulique du Sébou (**Maroc**)

Juillet 2017 :

du 6 au 13 : mission d'évaluation à Madagascar

Septembre 2017

du 20 au 23 : organisation d'une table ronde avec nos partenaires européens autour de la directive inondation et la directive cadre eau dans le cadre de l'EURO RIOB qui se tiendra à Dublin en Irlande.

Décembre 2017

du 19 au 22 : mission exploratoire et d'évaluation pour engager une coopération institutionnelle avec le Sénégal, le Togo ou la Côte d'Ivoire

Remarques :

Monsieur AGBEKODO évoque la mission d'évaluation prévue en juillet 2017 à Madagascar pour des projets de coopération décentralisée financés par l'agence et pour un projet de coopération institutionnelle commun avec l'agence de l'eau Rhin Meuse. Madame AUBERT, lui-même, Monsieur DEFLESSELLE et Monsieur le Président HAUSSOULIER, participeront à cette mission. L'objectif est d'évaluer sur place la concrétisation des investissements pour Madagascar.

Il évoque également l'EURO RIOB qui aura lieu en septembre 2017 à Dublin en Irlande. L'agence envisage d'organiser à cette occasion une table ronde avec ses partenaires de l'Europe de l'Est.

Enfin, il mentionne plus particulièrement la mission exploratoire d'évaluation proposée au Sénégal en décembre 2017, voire au choix de la commission, au Togo, en Côte d'Ivoire ou au Burkina Faso.

Il rappelle que les missions d'évaluation se font en lien avec les autres agences pour la répartition des déplacements, à raison d'une ou deux missions par an.

Point 5.4

Point d'information sur le 11ème programme d'intervention : orientations pour l'action internationale

Ce point fait l'objet d'une présentation orale.

Monsieur AGBEKODO présente des propositions de questions essentielles à se poser comme base de discussion pour le groupe de travail action internationale du mardi 24 octobre 2017, 9h30.

Action internationale – Coopération Décentralisée

- Faut-il travailler spécifiquement avec les collectivités du Bassin disposant de programmes de solidarité « eau » avec certains pays ?
- Faut-il que l'Agence cible des pays par rapport à certains critères ?
- L'Agence de l'eau doit-elle établir sa propre coopération avec quelques pays cibles ?

Action internationale – Coopération Institutionnelle

- Quelles perspectives pour les accords de coopération institutionnelle ?
- Quelle articulation entre coopération institutionnelle et coopération décentralisée ?

Remarques :

Handwritten signatures and initials:
A stylized signature, possibly "K", and the initials "LD" are visible in the bottom right corner of the page.

Monsieur le Président HAUSSOULIER souligne l'importance pour les membres du groupe de travail et de la commission de s'impliquer et d'émettre des propositions nouvelles à l'occasion de cette préparation du 11^{ème} Programme d'intervention de l'agence de l'eau.

Ce travail permettra de dynamiser davantage la politique action internationale sachant que jusque récemment la dotation était difficilement consommée. Il faut notamment s'armer de moyens encore plus ambitieux pour mobiliser les élus locaux sur cette action. Il rappelle la feuille de missions de l'ancienne ministre Ségolène Royal qui avait défini une spécialisation de l'action des agences en Afrique. Il faudra être attentif aux directives du nouveau ministre.

Il explique par ailleurs que le calendrier global de la première session des groupes de travail du 11^{ème} programme d'intervention sera communiqué très prochainement aux membres du Comité de Bassin.

Monsieur AGBEKODO en expose oralement les dates :

- Groupe de travail agricultures : Vendredi 13 octobre 2017, 14h00,
- Groupe de travail collectivités territoriales et politiques territoriales : mardi 17 octobre 2017, 9h30,
- Groupe de travail industrie : mardi 17 octobre 2017, 14h00,
- Groupe de travail milieux naturels et mer : vendredi 20 octobre 2017, 9h30,
- Groupe de travail action internationale : mardi 24 octobre 2017, 9h30,
- Groupe de travail biodiversité, changement climatique et conséquences sur la gestion quantitative et qualitative de la ressource : jeudi 9 novembre 2017, 9h30

Monsieur DEFLESSELLE évoque la mission de développement durable de la commission permanente action internationale et développement durable.

Monsieur AGBEKODO explique que les grilles d'évaluation des dossiers de participations financières en coopération internationale prennent en compte la dimension sociale, économique et environnementale. Il souligne que le groupe de travail peut réfléchir à la question de savoir en quoi nos actions ont participé à l'atteinte des objectifs du développement durable.

Monsieur le Président HAUSSOULIER souligne que la question du développement durable s'apprécie bien au regard des actions en matière de coopération internationale. Il rappelle que les grilles de notation utilisée par la commission prennent en compte cette préoccupation de développement durable avec, entre autres, les critères d'intégration des populations locales aux projets et de responsabilité sociétale, cœur des prises de décisions.

Monsieur le Président HAUSSOULIER remercie l'ensemble des participants et clôt la séance de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 2 juin 2017 à 16h33.

LE PRESIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DE L'ACTION INTERNATIONALE
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

PI

Stéphane HAUSSOULIER

LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE



Bertrand GALTIER